



CHALLENGE NAUTIQUE AQUA'ELLES

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION ET DE VENTE (1/4 pages)

1 / ORGANISATION

Le Challenge AQUA'ELLES est organisé par l'association Cap Women Organisation (association Loi de 1901 N°W641006882) en partenariat avec le Parc Aquasport de Pau, et se déroulera le **Dimanche 26 MARS 2023** au Parc Aquasport - Stade d'eaux vives Pau Pyrénées Béarn (64320 Bizanos). Cet événement n'est pas une Course et ne comporte pas de classement officiel.

Si le nombre de participants était inférieur à 14 personnes (soit 7 équipes) en date du 01 mars, l'organisation sera dans l'obligation d'annuler l'événement : cet événement ne peut être organisé que pour un nombre minimum de 14 personnes !

2 / LE CONCEPT

Il s'agit d'un Challenge Nautique Découverte (activités Nautiques sur site du Parc Aquasports) et activités de pleine nature sous la forme d'un mini-raid Training qui permet de découvrir des activités telles que le rafting, l'hydrospeed, le kayak, avec du trail et de l'orientation ou autres ... Enchaînement et pratique de 4 activités sous forme de challenge par équipe de 2 femmes : Rafting /Trail /Kayak avec portage / Orientation /recherche de Balises posées sur carte (ou autre) et en Bonus : Initiation à la l'hydrospeed suivie d'une mise en pratique avec l'organisation d'un petit challenge. Les participantes sont inscrites par équipe de 2 et le nombre total de participantes est limité à 15 équipes (soit 30 personnes pour cette seconde édition) Ce challenge a lieu sur une demi-journée (après-midi)

Le CHALLENGE AQUA'ELLES est un entraînement / Une découverte d'activités nautiques, uniquement réservé aux Femmes Adultes, sans notion de Compétition et donc sans Classement officiel ; Cependant, les horaires de départ et d'arrivée de l'équipe seront enregistrés (sur la partie challenge mini raid et enchaînement des 4 épreuves proposées), permettant ainsi à chaque équipe de connaître son temps effectué pour la réalisation de leur parcours (temps donné à titre indicatif)

3 / L'OBJECTIF

Enchaîner les différentes activités dans l'ordre prévu et par équipes de 2

POUR QUI ?

Ce CHALLENGE est accessible aux débutantes dans la pratique de ce type d'Activités, **mais étant tout de même sportives et dynamiques pour pouvoir effectuer le parcours et la totalité des épreuves sportives sur l'après midi**

Ce Challenge n'exige pas de niveau expérimenté, toutefois il est nécessaire de pratiquer une activité sportive régulière et être en bonne santé. Il est basé sur des valeurs fondamentales du sport : le respect des autres participantes, des personnes bénévoles, et tout particulièrement de la nature.

4/ POURQUOI ?

Ce challenge a été conçu dans le cadre de notre nouveau programme Cap Women Aventures, dédié à la valorisation du sport au féminin et à l'engagement de l'association de Cap Women Organisation de lutter contre la sédentarité des femmes et promouvoir les biens fait de l'activité physique comme vecteur de prévention santé, mais également pendant et après la maladie. Contribuer et encourager la pratique d'une activité physique et sportive régulièrement, oser et se dépasser en découvrant de nouvelles activités.

5 / L' EQUIPE

Le Challenge AQUA'ELLES, est ouvert aux équipes uniquement féminines (+ de 18 ans).

Chaque équipe est composée de 2 personnes / Seules les équipes complètes soit équipes de 2 personnes minimum pourront prendre le départ. Chaque équipe doit effectuer la totalité du parcours ensemble et respecter toutes des règles imposées par l'Organisation et le lieu d'accueil du challenge (Parc Aquasports)

6/ PROGRAMME (donnée à titre indicatif et peut être soumis à modification par l'organisation jusqu'au jour de l'événement)

Dimanche 26 MARS 2023 :

Prévoir une arrivée sur place au Parc Aquasport - Stade d'eaux vives Pau Pyrénées Béarn (64320 Bizanos) à 12h30 : vérifications administratives, Briefing sur les épreuves et du déroulement du challenge / équipement

13h00 Top départ du challenge fin vers 17h00 (estimation / non contractuelle)

Exemple : ES1/Rafting - ES3/Trail : 3Km environ - ES3/Kayak : 2k environ + 500m de portage - Orientation recherche de Balises posées sur carte (ou autres activité) et en Bonus : Initiation à la l'hydrospeed suivie d'une mise en pratique avec l'organisation d'un petit challenge .

Programme, Horaires, Parcours et Disciplines pouvant être soumis à modification (météo) ou autres

7/ RAVITAILLEMENT

L'organisation met à disposition UN (1) ravitaillement en eau et en fruits sur le parcours

8/ EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES POUR LES EPREUVES (à porter par vos soins) :

- **1 petit sac à dos pour porter vos affaires personnelles durant les épreuves terrestres**
- **Des chaussures de sport adaptées à la pratique du Trail et à porter également durant les épreuves nautiques !**
- Un maillot de bain adapté à la pratique d'une activité nautique sportive
- Une ou 2 serviettes de Bain
- Des affaires de rechange chaudes pour la fin de l'épreuve
- 1 Gourde (01 litre de boisson au minimum par personne remplie pour le départ)
- Barres de céréales ou autre.
- 1 vêtement de pluie
- 1 téléphone portable par personne, dans une housse étanche
- 1 couverture de survie / pers
- autres effets personnels indispensables à la pratique d'une activité sportive (médicaments ...)

9 / EQUIPEMENTS FOURNIS (prêté) PAR L'ORGANISATION

- Le matériel nécessaire à la réalisation des épreuves nautiques : embarcations (kayak hydrospeed raft etc), combinaisons néoprène, gilets d'aide à la flottabilité
 - Matériel nécessaire à la réalisation de l'épreuve d'orientation
- Tout ce matériel mis à disposition doit être rendu en fin de course**

10 / OBLIGATIONS

- **Fournir un Certificat médical** de moins de 1 an /pers (modèle obligatoire à télécharger sur notre site) .
A nous remettre obligatoirement sur place le jour J soit le 26 Mars (sous peine de ne pas pouvoir participer à l'animation)

Dans l'ensemble : Déclarer sur l'honneur de ne pas souffrir d'une pathologie pouvant mettre en péril sa santé.

Toute participante témoin d'un accident devra dans la mesure de ses moyens et de ses connaissances, porter secours et signaler au plus vite l'accident via le numéro d'urgence, ainsi qu'au premier membre de l'organisation rencontré si possible.

Attester sur l'honneur Savoir Nager 25 mètre et s'immerger

Disposer d'une assurance « Responsabilité Civile » et avoir été informé de l'utilité et importance de contracter une **assurance « Individuelle accident corporels »** vous couvrant des risques encourus personnellement au cours des activités et animations proposés lors de ce challenge.

IMPORTANT MESURE COVID : L'organisation se réserve le droit d'adapter ce règlement en fonction des mesures sanitaires qui seront en vigueur le 26 MARS 2023. L'organisation s'engage à prévenir l'ensemble des compétiteurs des mesures et protocoles sanitaires qui sont susceptibles d'évoluer d'ici la manifestation

11 / INTERDICTIONS

Toute assistance et toute autre forme de soutien technique par des personnes extérieures à l'organisation est interdit et **A TOUT MOMENT**.

12 / SECURITE

Le parcours est réalisé au sein des infrastructures du Parc Aquasports stade d'eaux Vives de Pau.

Il incombe à chaque participante de respecter scrupuleusement les règles de sécurité inhérentes aux activités qui seront proposées dans le cadre du challenge. Chaque Participante engage sa seule responsabilité en cas d'accident survenant sur sa personne, suite à une maladresse, ou causant quelque dommage à autrui, et ne pourra en aucun cas, ni elle, ni les siens, reporter quelque responsabilité sur l'Organisateur.

L'organisation se réserve le droit d'interrompre la progression d'une participante (donc d'une équipe), en cas de problème de santé ou de fatigue trop importante constatés par un des membres de l'Organisation.

Si le comité d'organisation (Asso CWA et parc aquasports) juge que les conditions climatiques sont trop défavorables, il procédera aux modifications nécessaires du parcours, ou si Obligation de force majeure, à la neutralisation ou à l'annulation de l'animation, en totalité ou partie, sans que les équipes puissent demander quelque remboursement ou compensation financière que ce soit.

Toute Participante (et donc équipe) décidant d'abandonner devra prévenir obligatoirement un membre de l'organisation (sans que celle-ci puisse demander quelque remboursement ou compensation financière que ce soit)

Les équipes doivent se conformer aux moyens de progression indiqués par l'organisation.

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, les horaires ainsi que les présentes Conditions de Participation, sans préavis et ce pour des raisons de sécurité ; Cependant il s'engage à informer les Equipes inscrites, des éventuelles modifications.

Ces dernières seront annoncées sur le site Internet de l'évènement sur la page dédié à l'évènement

www.cap-women-organisation.fr

13 / INSCRIPTION

Les droits d'inscriptions s'élèvent à **70,00 euros par personne + Frais de Transaction PB Organisation (Non Remboursables) +**

OPTION Assurance Annulation (facultative et non remboursable) à prendre directement lors de votre inscription sur la

Passerelle d'inscription de notre prestataire PB Organisation

(IMPORTANT / L'option assurance annulation doit impérativement être prise à l'inscription, il n'est pas possible d'en bénéficier à posteriori).

Cette inscription comprend :

La location des infrastructures de pratiques du Parc Aquasport, relative aux activités proposées dans le challenge et la location du matériel sportif nécessaire à la mise en place de chaque activités proposées dans le challenge

L'organisation et la logistique générale du challenge

Un ravitaillement sur le parcours (un / 1)

L'inscription des équipes se fait via la plateforme de notre Partenaire PB Organisation, le lien vous sera communiqué le jour de l'ouverture des Inscriptions sur notre site Internet www.cap-women-organisation.fr

Clôture des inscriptions le vendredi 17 Mars (sous réserve des place disponible)

Inscription / Pièces à fournir obligatoirement :

- Renseigner la fiche d'inscription (1/ par personne) avec les infos de chaque participante !
 - Un Certificat médical /pers (modèle à télécharger sur notre site) obligatoire à **nous remettre sur place le jour J soit le Dimanche 26 Mars 2023**
 - Attestation sur l'honneur d'assurance responsabilité civile et individuelle accident couvrant des risques encourus personnellement lors des activités pratiquées (**a cocher électroniquement lors de votre inscription**)
 - Attestation sur l'honneur pour le Certificat Natation (**à cocher électroniquement lors de votre inscription**)
 - Les présentes Conditions Générales de Participation : signées, lues et approuvées **électroniquement lors de votre inscription**.
 - Règlement des frais d'inscriptions pour l'ensemble de l'équipe soit : 140 € par équipe de 2 personnes + frais de transaction Inscription PB Organisation (Frais NON remboursables).
- + **OPTION Assurance Annulation (facultative et non remboursable)** à prendre directement lors de votre inscription sur la Passerelle d'inscription de notre prestataire PB Organisation

(IMPORTANT / L'option assurance annulation doit impérativement être prise à l'inscription, il n'est pas possible d'en bénéficier à posteriori)
Montant Total à régler en CB lors de l'inscription en ligne

Après avoir renseigné la fiche d'inscription pour les 2 participantes, et réglé l'intégralité des Frais d'inscription pour votre Equipe (en CB Uniquement) sur le site de PB Organisation **Vous recevrez un email de la part de notre prestataire PB Organisation confirmant votre inscription, et vous précisant votre N° de DOSSIER à garder précieusement pour pouvoir revenir sur votre espace participante (individuel et nominatif)**

L'inscription des équipes se fait uniquement via le site de notre Partenaire PB Organisation : lien d'inscription en ligne sur la page dédié à l'animation ou le site capwomen adventures pour les personnes inscrites au programme
Chaque inscription ne sera prise en compte et validée par l'organisation qu'à réception du paiement des frais d'inscription

14- ASSURANCE et RESPONSABILITÉ

A/ Responsabilité civile organisateur :

L'organisation a souscrit une police d'assurance responsabilité Civile auprès de la compagnie MAIF (assurance multirisques –RAQVAM)
L'organisation n'est pas responsable du comportement des équipes enfreignant la législation du code de la route .
L'organisation ne sera pas responsable en cas de vol ou perte d'objet, lors de la manifestation

B/ Responsabilité civile et Individuelle Accident participantes :

Chaque Participante devra néanmoins vérifier qu'elle dispose bien de **sa propre assurance responsabilité civile et d'une assurance individuelle accident** la couvrant des risques encourus personnellement au cours de la manifestation*(attestation sur l'honneur à valider lors de votre inscription en ligne)

(*) La pratique de toutes activités physiques durant le challenge Aqua'elles reste sous la responsabilité de chaque participante : **Nous vous rappelons donc de l'intérêt de souscrire une assurance individuelle « accidents corporels », couvrant les risques encourus personnellement** . De par ce fait l'organisation ne pourra en aucun cas être poursuivie en cas de blessures ou manquement aux règles de bonnes pratiques de ces activités.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident du participant, provoqué par une défaillance physique du fait de sa participation à la course. La participante déclare avoir une parfaite connaissance des risques encourus sur son intégrité physique du fait de sa participation à l'évènement. La participante confirme et accepte d'être la seule à savoir si son état de santé lui permet de participer à l'évènement. Elle déclare en outre qu'aucun médecin ou autre personne équivalente ne lui a déconseillé de participer à l'épreuve et s'engage à fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport, selon les termes du règlement.

La participante consent dès à présent à recevoir tous soins et traitements médicaux s'avérant nécessaires pendant l'évènement.

La participante déclare qu'elle a connaissance du fait qu'elle pourra éventuellement rencontrer des Vélos/ou piétons sur le parcours et qu'elle assume les risques liés à ces circonstances à l'occasion de la participation à la manifestation.

Les frais de traitements médicaux ne sont pas compris dans les droits d'inscription et seront facturés aux participantes sur la base des tarifs usuels en la matière. L'organisateur ne proposant pas d'assurance couvrant le coût des soins médicaux, il est de la responsabilité du participant de conclure toutes assurances nécessaires ou utiles à cet effet. Toute responsabilité de l'organisateur à cet égard est exclue.

La responsabilité de l'organisation est dérogée dès abandon, disqualification, ou par décision médicale du participant ou autre décision du Directeur de la Course.

15 / ANNULATIONS REMBOURSEMENTS

NOUVEAU : Notre prestataire en charge des inscription PB Organisation vous propose une OPTION ASSURANCE ANNULATION (Tarif est Conditions de souscriptions à voir directement sur la plateforme d'inscription PB organisation lors de votre inscription) Assurance BÉticking
(IMPORTANT / L'option assurance annulation doit impérativement être prise à l'inscription, il n'est pas possible d'en bénéficier à posteriori)

1- Annulation Equipe ou Participantes

Une équipe est considérée comme inscrite dès ouverture d'un dossier en ligne et encaissement du paiement des frais d'inscription de l'équipe.

1-A / En cas de demande d'annulation classique (hors option assurance annulation) justifiée pour une équipe (ex : cas d'un forfait par blessure de l'une des deux coéquipières ou autre...), celle-ci devra avertir l'organisation, par lettre recommandée avec accusé de réception, pour prétendre à un remboursement, déduction faite des frais de dossier et des frais de transaction inscription PB Organisation (NON remboursables) retenus par l'organisation (Barème ci-dessous).

Remboursement dégressif selon le délai entre l'annulation et l'évènement - Les barèmes des retenues sont les suivants :

- Un montant de 20 €/Equipe si l'annulation intervient avant 01 Mars 2023
- Un montant de 30 €/Equipe si l'annulation intervient entre le 02 Mars et le 17 Mars 2023

À partir du 18 Mars 2023 aucun remboursement ne sera effectué et Aucune dérogation ne sera faite à ces dispositions quelle qu'en soit la raison (maladie, blessure ou remplacement par un tiers).

- Seul les personnes ayant souscrit l'option assurance annulation pourront prétendre à un remboursement (cf conditions de souscriptions), et ce complètement indépendamment de l'organisation (pas de remboursement via l'organisation cap women organisation)

1- C En cas remplacement par une autre équipière :

La personne qui cède sa place devra avertir l'organisation, par mail, **au plus tard 8 jours avant la date de l'épreuve** pour pouvoir effectuer ce changement (pas de remboursement possible via l'organisation, la transaction financière doit être effectuée directement entre les participantes). **Passé ce délais, plus aucun changement de coéquipière ne pourra être effectué et ce pour des raison d'organisation logistiques et administratives.**

1-D / Les équipes ne se présentant pas au départ le jour de l'évènement (en dehors des conditions citées ci-dessus) pour quelque raison que ce soit ne pourront prétendre à aucun remboursement.

2- Modifications, annulation par l'organisation

1 / ANNULATION DE L'EVENEMENT SI LE NOMBRE DE PARTICIPANTS EST INFERIEUR A 14 PERSONNES (soit 7 équipes) en date du 01 mars 2023 ; dans ce cas de figure l'organisation s'engage à rembourser les participants inscrits à cette date (validation d'inscription avant le 01 mars 2023), la totalité de leur inscription soit 70 € /pers (ne seront pas pris en charge les frais de gestion d'inscription PB Organisation et autre option souscrites type assurance (non remboursable par cap women organisation)

2-A / Modification ou REPORT Date Evènement (Cause Covid ou autre ..)

En cas d'impossibilité à date de vous accueillir pour l'épreuve nous vous procéderons à un remboursement des équipes (hors assurance annulation) suivant les conditions ci-dessous :

Le montant du remboursement est calculé au plus juste en ôtant les frais et coûts de fonctionnement déjà réalisés pour l'organisation.

- Soit un montant de 20 €/Equipe de 2 pers

Ce Montant tient compte du fait que, la quasi-totalité des frais inhérents à l'organisation auront été engagés.

(Au surplus, il convient de garder en mémoire que si nous souhaitons conserver notre institution en bon état de marche, nous nous devons de répondre tout au long de l'année à des dépenses incompressibles comme le paiement de deux salariés à plein temps, et des charges fixes de fonctionnement)

16 / CRISE SANITAIRE -COVID 19

IMPORTANT MESURE COVID : L'organisation se réserve le droit d'adapter ce règlement en fonction des mesures sanitaires qui seront en vigueur le 26 MARS 2023. L'organisation s'engage à prévenir l'ensemble des compétiteurs des mesures et protocoles sanitaires qui sont susceptibles d'évoluer d'ici la manifestation

17 / DISPOSITIONS DIVERSES.

Droits à l'image : Toute Participante renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, tout comme elle renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation de son image.

La signature des deux participantes lors de leur inscription, vaut acceptation sans conditions, de la totalité des présentes Conditions Générales de Participation

Participant 1

(Dater et ajouter la mention manuscrite : lu et approuvé).

Participant 2